

**Objet : Galerie d'art à ciel ouvert**

**8 ; Domaines de compétences par thèmes**  
**8.9 Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ,  
« Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ,  
« Vu la proposition de la Municipalité, **d'exposer les œuvres d'artistes pour la galerie d'art à ciel ouvert** ».

### DECIDE

#### **Article 1 :**

La Ville de Denain organisera les manifestations suivantes :

##### **du 7 janvier au 27 février 2025.**

Exposition proposée par l'artiste intervenant Christian Vamebenette, 117 rue de Villars - 59220 Denain.  
Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

##### **du 5 mars au 30 avril 2025.**

Exposition proposée par l'artiste Sébastien Hildebrand, 98 rue de Villars 59220 Denain.  
Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

##### **du 7 mai au 26 juin 2025.**

Exposition proposée par l'école Victor Hugo, 48 rue Victor Hugo 59220 Denain.  
Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

##### **du 2 juillet au 26 août 2025.**

Exposition proposée par l'artiste Lucas Lemer, 98 rue de Villars 59220 Denain.  
Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

##### **du 1er septembre au 29 octobre 2025.**

Exposition proposée par l'artiste Rosy Le Bars, 98 rue de Villars 59220 Denain.  
Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

##### **du 5 novembre au 31 décembre 2025.**

Exposition proposée par L'association : « Photo club de Denain », 117 rue de Villars - 59220 DENAIN,  
Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

#### **Article 2 :**

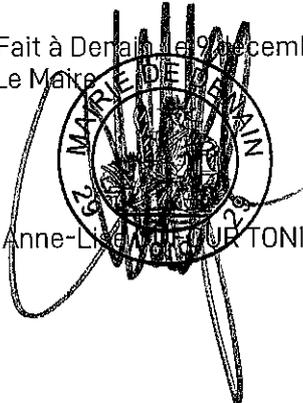
Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

#### **Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....

Fait à Denain, le 9 décembre 2024  
Le Maire

  
Anne-LUCIE GAUTHIER TONINI